

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 MAI 2016

FUSION DE LEFF COMMUNAUTE ET DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES LANVOLLON-PLOUHA

La liste des communes inscrites dans le projet de périmètre de la communauté de communes issues de la fusion est fixée comme suit :

Boquého	Plouagat
Bringolo	Plouha
Châtelaudren	Plouvara
Cohiniac	Pludual
Gomenec'h	Pommerit-le-Vicomte
Goudelin	Saint-Fiacre
Lannebert	Saint-Gilles-les-Bois
Lanrodec	Saint-Jean-Kerdaniel
Lanvollon	Saint-Péver
Le Faouet	Trégomeur
Le Merzer	Tréguidel
Pléguien	Tréméven
Plélo	Tressignaux
Plerneuf	Trévélec

CONTRAT DEPARTEMENTAL DE TERRITOIRE 2016-2020

Le Contrat Départemental de Territoire 2016-2020, mis en œuvre par le Conseil Départemental des Côtes d'Armor, est la reconduction de sa politique contractuelle déjà effective depuis 2010, avec un développement notable concernant la nature des projets éligibles au dispositif, la démarche d'élaboration du contrat et les attentes du Département vis-à-vis des territoires avec qui il contractualise.

En effet, le Contrat Départemental de Territoire 2016-2020 concerne maintenant la quasi-totalité des financements à destination du bloc local pour constituer l'outil principal de collaboration entre le Département, les EPCI et les communes les constituant.

Les modalités d'élaboration du Contrat Départemental de Territoire 20162020 sont les suivantes :

- 1- Réalisation par le territoire d'un diagnostic territorial pour relever les atouts, forces et faiblesses du territoire, et partage des conclusions de ce diagnostic avec le Département ;
- 2- Elaboration d'un projet de territoire définissant les différents axes d'actions à mettre en œuvre pour répondre aux conclusions du diagnostic ;
- 3- Programmation d'une liste d'opérations, en lien avec le projet de territoire défini, que le territoire souhaite inscrire dans le contrat, 50 % minimum de l'enveloppe territoriale prévue devant concerner des opérations d'intérêt communal. La liste d'opérations pourra être actualisée à l'occasion de la clause de revoyure prévue à mi-parcours du contrat.

En contrepartie de l'engagement financier départemental, il est demandé aux 34 territoires éligibles de s'impliquer dans les quatre contreparties fixées par le Département :

- 1- Participation de l'EPCI à l'effort de solidarité sociale sur le territoire, selon des modalités à définir avec le Département en fonction des spécificités territoriales constatées ;
- 2- Abondement annuel du Fonds de Solidarité Logement (FSL) par le territoire sur une base de 0,50 € par habitant ;
- 3- Implication des territoires au développement de l'approvisionnement local pour la restauration collective, avec notamment l'adhésion à la plateforme Agrilocal 22 ;
- 4- Contribution au portail Dat'Armor (Open Data) pour tous les EPCI et les communes supérieures à 3 500 habitants.

La gouvernance du contrat est assurée par le Comité de Pilotage qui associe les Maires, le-la Président-e de l'Intercommunalité, le-la Conseiller-e départemental-e référent-e et les conseillers-ères départementaux-ales du territoire.

C'est ce Comité de Pilotage, par ses travaux, qui détermine les thématiques prioritaires et arrête la liste des projets à financer pour le territoire. Cette instance se réunira au minimum une fois par an, pour le suivi du contrat (programmation des opérations, engagements du territoire concernant les contreparties,).

Dans le cadre du Contrat Départemental de Territoire 2016-2020 passé entre le Département des Côtes d'Armor et le territoire de la Communauté de Communes de Châtelaudren-Plouagat, une enveloppe financière d'un montant de 719 748 € est attribuée au territoire dont pour la commune de Lanrodec pour les travaux suivants :

- Création d'une classe : 22 500.00 €
- Vestiaires football : 30 000.00 €
- Création d'un multisports : 17 656.65 €

L'enveloppe financière attribuée au territoire résulte de la répartition de l'enveloppe globale de 60 M€ affectée pour l'ensemble des contrats départementaux de territoire, cette enveloppe globale représentant une augmentation de 30 % par rapport à celle prévue pour la 1^{ère} génération de contrats. La répartition effectuée est faite sur la base de 7 critères de péréquation concernant la démographie, la superficie, la richesse financière et la fragilité sociale du territoire.

L'enveloppe territoriale prévue est destinée au financement des opérations. Le total des subventions versées annuellement ne pourra être supérieur au 1/5^{ème} de l'enveloppe affectée au territoire sauf si des disponibilités de crédits de paiement le permettent.

Suite aux travaux du Comité de Pilotage, et après concertation avec le Conseil Départemental, le projet de contrat, dont la synthèse est jointe, a été approuvé mutuellement.

Monsieur le Maire invite donc l'Assemblée à prendre connaissance de ce document qui présente notamment :

- Les éléments de cadrage (territoire, enveloppes, priorités...);
- Le tableau phasé et chiffré de l'ensemble des opérations inscrites au contrat ;
- Le détail des contreparties attendues par le Territoire.

JEUX ET FITNESS NATHIS

Le Conseil Municipal décide de retenir la proposition de la Commission d'Appel d'Offres qui s'est réunie le 12 avril dernier, et retient l'offre de la Société NATHIS de Quimper comme suit :

- **Fourniture et pose d'une structure jeu pour l'école maternelle**

Structure le Rempart	6 987.20 €
Pose et montage de la structure	1 440.00 €
Réalisation d'un sol coulé	3 610.00 €
Panneau mural info sécurité obligatoire	0.00 €
Test de sécurité sur structure+sol amortissant	<u>427.50 €</u>
	12 464.70 € HT
- **Jeux de fitness pour terrain de jeux près de la salle des sports**

Fitness ref patineur simple	1 225.50 €
Fitness ref combiné push-pull mutiprise	1 605.50 €
Fitness ref balancelle double	1 320.50 €
Fitness ref panneau Accueil obligatoire	<u>0.00 €</u>
	4 151.50 € HT
- **Jeux près de la salle des sports**

Ludop abeille	685.90 €
Montage et pose du jeu à ressort	237.50 €
Réalisation de sol coulé pour HCL 0m60	1 064.48 €
Tourniquet max diamètre 175	1 665.11 €
Montage et pose du tourniquet	413.00 €
Réalisation de sol coulé pour HCL 1m	2 052.00 €
Panneau info mural obligatoire	offert
Contrôle des jeux et des sols	<u>427.50 €</u>
	6 545.49 € HT

Le Conseil Municipal VALIDE ce devis et AUTORISE le Maire à signer tout document correspondant.

MUR CITY STADE

Le Conseil Municipal décide de retenir la proposition de l'entreprise Sébastien CLOAREC de Saint-Fiacre, moins-disante, qui se compose comme suit :

- Mur city stade :		
Fouille 33ml 0.50 x 0.30 m + pose armature semelle S35-85 diamètre 8	510.50	
Remplissage fouille bps nf en 2016-1 c 20/25 dm 20	997.80	
Maçonnerie mur en stéroc (600x200x200) dim 33ml sur 1 mètre de ht	1 783.98	
Remplissage stéroc formulation bloc à bancher bps en 206-1xc1(f) c20/25 Dm16		
	<u>598.08</u>	
		3 890.36
- Mur city stade (côté route) + salle des sports		
Fouille 32ml 0.50x0.30m + pose armature semelle S35-85 diamètre 20	628.06	
Remplissage fouille bps nf en 206-1 xci c 20/25 dm 20	831.50	
Maçonnerie mur en stéroc (600x200x200)	1 729.92	
Remplissage stéroc formulation bloc à bancher bps nf en 206-1 xc1 (f) C 20/25 diam 16	555.36	
Remplissage béton bordure trottoir	82.72	
Préparation redan	78.00	
Façonnage angle		
	<u>78.00</u>	
		3 983.56

Soit un montant total HT de 7 873.92 €.

DEMANDE DE FINANCEMENT LEADER 2014-2020 POUR PROJET « REDYNAMISER LE CENTRE-BOURG DE LANRODEC PAR LA CREATION D'UN ESPACE SPORTIF INTERGENERATIONNEL

Acquisition d'une structure multisports + jeux de fitness et jeux d'enfants qui sera installée à l'arrière de la salle des sports de la commune semaine 28 de l'année 2016.

Auprès de la Société NATHIS de QUIMPER.

Vu le plan de financement de l'opération présenté ci-dessous,

NATURE	MONTANT EN EUROS HT	ORIGINE	MONTANT EN EUROS	%
Dépenses éligibles		Contributions publiques		
Terrain multisports	41847.72 €	Europe- FEADER LEADER2014-2020	39546.91 €	48.39 %
Jeux de fitness	3989.81 €	Région – Contrat partenariat		
Jeux de fitness – fixation béton	1 432.23 €	Etat	17656.65 €	21.61 %
Aire de jeux	6 545.49 €	Département des Côtes d'Armor		
Aire de jeux – fixation béton	965.62 €	Structures intercommunales		
Mur de soutènement du terrain	8 499.00 €	Communes		
Préparation du terrain	15 979.50 €	Autres aides publiques	24515.81 €	30%
Grillage – poteaux	2 460.00 €	Autofinancement public		
Enduit mur		Total public (1)		100.00 %
Assiette éligible (1)		Contributions autres que		

Investissements non éligibles (2)		publiques Autofinancement (2) privé Autres fonds privés (3) Recettes générées par l'opération (4)		
Total dépenses (1)	81719.37 €	Total recettes (1+2+3+4)	81719.37 €	100

Entendu le rapport de Monsieur le Maire de LANRODEC

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal,

- VALIDE le projet, le plan de financement et le calendrier de l'opération présentée ci-dessus
- DEMANDE à bénéficier des aides au titre programme LEADER 2014-2020 (FEADER)
- AUTORISE le Maire à signer tout acte nécessaire à la réalisation de cette affaire, y compris à produire un nouveau plan de financement, la commune de Lanrodec s'engageant à assurer l'autofinancement restant après déduction de l'ensemble des contributions, dans le respect des règles d'attribution du FEADER.

PROGRAMME VOIRIE 2016

GROUPEMENT DE COMMANDES AVEC ST JEAN KERDANIEL, ST FIACRE ET LANRODEC

Pour le programme voirie 2016, monsieur le Maire propose un groupement de commande entre les communes de Saint Jean Kerdaniel, Lanrodec et Saint Fiacre.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- AUTORISE le Maire à constituer un groupement de commandes entre les communes de Saint Jean Kerdaniel, Lanrodec et Saint Fiacre.
- AUTORISE le Maire à signer la convention ainsi que tout document s'y rapportant.
- DESIGNE Monsieur Rémi LE DANTEC, titulaire et Monsieur Jean Yves JOURDEN, suppléant pour siéger à la commission d'appel d'offres du groupement de commandes.
- DESIGNE la Commune de Saint Jean Kerdaniel en tant que coordinatrice du groupement de commande.
- MANDATE le Maire à lancer la consultation et à signer tout document relatif à ce dossier.

CONTRATS D'ASSURANCES :

AUTORISATION DE SIGNER LE MARCHE D'ASSISTANCE A LA MISE EN CONCURRENCE

Le Maire informe l'assemblée que la date du terme de l'ensemble des contrats d'assurance de la commune étant au 1^{er} janvier 2017, il convient de rédiger le cahier des charges pour l'ensemble des contrats : assurance des dommages aux biens, assurance des responsabilités, assurance des véhicules et auto mission, assurance de la protection juridique de la collectivité, assurance protection des agents et des élus, assurance des risques divers.

Le Cabinet Arima Consultants a fait une proposition pour la mission qui comprend :

Phase 1 : Analyse des besoins de la collectivité, analyse de l'existant,

Phase 2 : Rédaction du cahier des charges, de l'avis de publicité, du règlement de la consultation, mise à jour, mise en place de la consultation,

Phase 3 : examen des offres avec rapport d'analyse, assistance dans le choix des offres et mise en place des marchés, vérification de l'adéquation des contrats, assistance, remise des fiches sinistres et du recueil clés de lecture.

Le coût pour cette assistance à la commune est de 650 € HT, soit 780 € TTC.

Le Conseil Municipal accepte cette proposition et autorise le Maire à signer le marché d'assistance à la mise en concurrence avec Arima Consultants.

REVERSEMENT A LA COMMUNAUTE DES COMMUNES D'UNE PARTIE DES EXCEDENTS ASSAINISSEMENT

Dans sa séance du 2/09/2015, par délibération 2015-057, le Conseil Municipal de Lanrodec avait décidé de transférer à la Communauté des Communes Le Leff Communauté, ses compétences assainissement collectif à compter du 1^{er} janvier 2016.

Le compte administratif 2015 ayant été voté le 6 avril 2016, le Conseil Municipal décide de reverser au Leff Communauté, la moitié des excédents constatés :

- Excédent d'investissement : 454.77 €
 - o Excédent de fonctionnement : 5428.72 €.

La somme qui sera reversée à la Communauté des Communes est de $(454.77 + 5428.72) / 2 = 2941.75$ €.

REGULARISATION FONCIERE DU LIEU-DIT « BEAUPRE »

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la régularisation d'emprise foncière réalisée entre la commune et les conjoints Tanguy au lieu-dit « Beaupré » au mois de décembre 2015.

Le Conseil Municipal, après délibération, estimant d'une part, que cette portion de voie, issue du domaine public désormais cadastrée section A n°1217 n'est plus affectée à l'usage public (désaffectation de fait) et d'autre part, que l'aliénation ne porte pas atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurée par cette voie, conformément à l'article L 141-3 du Code de la Voirie Routière.

La voirie principale a été confortée par la cession à titre gracieux de la parcelle cadastrée section A n°1215.

Le Conseil Municipal,

- VALIDE la délimitation réalisée par le cabinet AT Ouest Géomètre-Expert de Guingamp ;
- DECIDE le déclassement et l'aliénation définitive de la parcelle cadastrée section A n°1217 au profit de l'EARL VOLAILLES BEAUPRE ;

- FIXE le prix de l'objet de la cession à l'euro symbolique à l'EARL VOLAILLES BEAUPRE ;
- AUTORISE le maire à signer tous documents relatifs à ce projet.

QUESTIONS DIVERSES

KERPRIN

Le comité d'animation vient de terminer les travaux de peinture à Kerprin et il reste la toiture à reprendre.

Quelques conseillers municipaux vont se réunir afin de programmer la dépose de la toiture actuelle.

PERSONNEL ECOLE

Le CDG intervient actuellement afin d'envisager de revoir les plannings du personnel de l'école notamment pour les heures de ménages : méthodes de travail et entretien avec chacun d'entre eux.

SECURITE ECOLE

Franck GENTY est chargé de voir avec la directrice les moyens